PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS

FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

CERTIFICAT DE SCIENCES CRIMINOLOGIQUES

2025 / 2026

Certificat - Droit

Diplôme délivré :
Diplôme d'Université

Durée des études :
1 an

Modalités d'enseignement :
Formation initiale

▶ ADMISSIONS

Pour l'année universitaire 2025-2026 le dépôt des candidatures se fait en ligne via le lien suivant : déposer une candidature

du 1er mai 2025 au 31 mai 2025

Pour les titulaires d'une L3 dans une discipline autre que le droit ou de diplômes étrangers équivalents à la licence , la sélection est réalisée sur dossier et selon la réussite à une épreuve d'admission en droit pénal et procédure pénale.

du 15 mai 2025 au 15 juin 2025

Pour les titulaires d'une licence en droit délivrée par une université française et pour les personnes que leur expérience ou leur activité professionnelle préparent à l'étude des questions criminologiques (ainsi certains fonctionnaires de la police, de la gendarmerie, de l'administration pénitentiaire, de la protection judiciaire de la jeunesse, etc.), la sélection est réalisée sur dossier.

du 1er juin 2025 au 15 juin 2025

Pour les étudiants ayant déjà été inscrits précédemment à l'Institut de criminologie et de droit pénal de Paris dans ce certificat au dans le certificat de sciences criminelles

▶ ORGANISATION

▶ PROGRAMME

1 - Enseignements fondamentaux :

Trois cours magistraux, soit trois fois trente heures (90 heures), forment les enseignements obligatoires. Ils sont sanctionnés par trois épreuves écrites et sont les suivants :

> Criminologie et pénologie (30 heures)
> Délinquance juvénile et enfance en danger (30 heures)

Les deux matières précédemment citées donnent lieu à dix séances de travaux dirigés d'une durée de 1h30 (10x1h30=15h) auxquelles l'étudiant choisit ou non de s'inscrire, sous réservez d'un nombre minimal d'inscrits.

> "Evidence-based Practice" - Méthodes de recherche en criminologie (30h CM, cours en langue française sans travaux dirigés)

2 - Les enseignements complémentaires sont regroupés en deux catégories :

Les enseignements conduisant à l'admission sont, pour les uns obligatoires, pour les autres, à choisir entre plusieurs matières.

1) Deux enseignements obligatoires
Les deux enseignements sont destinés à donner aux étudiants la formation de base nécessaire à la criminologie et sont sanctionnés par une épreuve écrite (notée chacune sur 10). Ce sont :

> Introduction à la psychologie et à la sociologie (12 heures)
> Psychiatrie et criminologie (15 heures)

2) Trois enseignements à choisir

Trois enseignements d'une durée de vingt heures sont sanctionnés par des épreuves écrites ou orales (notée chacune sur 20).
Ils sont à choisir parmi les sept enseignements suivants :

> Philosophie pénale (20h CM) *(cette option commune au deux certificats ne peut être choisie qu'au titre d'un seul d'entre eux)*
> Histoire des idées et des grandes doctrines de la criminologie (20h CM)
> Psychologie et psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent (20h CM)
> Psychologie criminelle (20h CM)
> Psychopathologie en milieu carcéral (20h CM)
> Victimologie (20h CM)
> Police technique et scientifique (20h CM) *(cette option commune aux deux certificats ne peut être choisie qu'au titre d'un seul d'entre eux)*

Un enseignement facultatif de huit heures de Psychanalyse pourra être éventuellement dispensé (8h CM).
Volume horaire global pour chaque étudiant : 215h CM
Volume horaire total du certificat : 255h CM

Travaux dirigés

Dix séances de travaux dirigés d'une heure et demie sont organisées dans certaines matières fondamentales.
Ces travaux dirigés sont réservés aux étudiants qui optent pour le contrôle continu des aptitudes et des connaissances (CCAC). Pour ces étudiants, le choix est irrévocable.

▶ CONTACT

> Caroline TOUCHET
> Styvane GIARD

▶ PLUS D'INFORMATIONS

https://www.assas-universite.fr/fr/formations/offre-de-formation/certificat-sciences-criminologiques